



Valence, le 20 mars 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 5 EME SEMAINE DE L'INDUSTRIE DU LUNDI 30 MARS AU DIMANCHE 05 AVRIL PROGRAMME DROME - ARDECHE



#### QU'EST-CE QUE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE ?

L'objectif est de **renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers**, particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce aux événements organisés sur tout le territoire, à l'initiative ou avec la participation, des entreprises, des chambres consulaires, des DIRECCTE, des rectorats, des établissements d'enseignement, des centres de formation, des organisations professionnelles...

**Les manifestations sont nombreuses** : journées portes ouvertes et visites d'entreprises, interventions dans les établissements scolaires, animations diverses et ateliers pédagogiques, projection de films sur l'industrie et ses métiers, conférences, tables rondes, débats, expositions, forums des métiers...

La Semaine de l'industrie permet au grand public, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi :

- de découvrir l'industrie et ses métiers ;
- de rencontrer les hommes et les femmes de l'industrie ;
- de voir comment sont conçus et fonctionnent les sites industriels du 21e siècle.

#### EN DRÔME-ARDÈCHE, LA 5<sup>E</sup> EDITION DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE CE SONT :

**PLUS D'UNE VINGTAIN D'ENTREPRISES VISITÉES PAR DES SCOLAIRES**

**DES ENTREPRISES OUVERTES AU GRAND PUBLIC ET AUX DEMANDEURS D'EMPLOI**

**DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE**

**DES TABLES RONDES ET CONFÉRENCES**

**UN FORUM DE RECRUTEMENT**

## LE PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS LABELLISÉS EN DRÔME-ARDÈCHE

Cette année encore le programme est riche en Drôme-Ardèche, grâce à la forte mobilisation des acteurs locaux : les services de l'État (Préfectures, UT DIRECCTE, Éducation nationale...), les partenaires (CCI, MEDEF, UIMM, CGPME, MEF, CTEF...) Pôle Emploi et les industriels.

Les organisateurs souhaitant participer à la semaine de l'industrie étaient invités à **faire labelliser leur événement avant le 11 mars 2015**, par un comité central composé des partenaires de la manifestation.

Afin d'être labellisé, un événement devait remplir quatre conditions :

- ✓ se dérouler entre le 23 mars et le 5 avril 2015;
- ✓ être ouvert au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi ;
- ✓ avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- ✓ accès gratuit.

La liste avec description détaillée de tous les événements labellisés est publiée sur l'espace internet entièrement dédié à la Semaine de l'industrie : [www.semaine-industrie.gouv.fr](http://www.semaine-industrie.gouv.fr) . Hébergé sur le portail du Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique, cet espace a vocation à donner toutes les informations concernant la Semaine de l'industrie en quelques clics.

On y trouve ainsi, en plus de la carte interactive des événements organisés sur tout le territoire, toutes les actualités liées à la Semaine de l'industrie, de nombreuses informations pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'industrie et une centaine de vidéos présentent les métiers industriels dans les différentes filières.

Contacts presse :

### **Préfecture de la Drôme**

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

### **Préfecture de l'Ardèche**

04.75.66.50.16

[pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)